



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 4 octobre 2022
Présents : 13
Votants : 14 dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Christophe SOUCHAUD,

Absents excusé(e) s : Bernard ROTUREAU, Laurent VACHON

Pouvoir (s) : Bernard ROTUREAU à donné pouvoir à Jean CHARRY

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 38.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. CCVG : répartition du FPIC 2022
2. Motion les finances locales en danger
3. Révision du loyer commercial de la boulangerie
4. Tarif 2023 cantine/garderie
5. Tarif 2023 cimetière
6. Tarif 2023 assainissement
7. Tarif 2023 salle polyvalente
8. Décision modificative n°3 budget commune
9. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : Philippe ROSE & Romain DESBORDES

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 8 septembre 2022.

Aucune observation n'est présentée

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Délibération 2022-42 : CCVG : répartition du FPIC 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2022 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de Communes.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil Communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'Etat en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Le Maire précise que la répartition libre nécessite un vote favorable des 55 communes membres, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur une répartition libre.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que suite au vote lors du dernier conseil communautaire, c'est aux communes de délibérer dans un délai de 2 mois. Si la répartition libre n'est pas votée nous n'aurons pas la dotation prévue au budget.

Philippe ROSE ajoute qu'il faut l'unanimité des 55 communes.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que si la délibération n'est pas prise, le vote sera considéré comme un accord avec la répartition libre. Certaines communes sont perdantes mais les montants sont déjà définis à l'avance.

Philippe ROSE dit que ces dernières années, il faut prendre cette délibération en conseil municipal. On peut penser que le Lussacois vote contre mais les montants étaient déjà définis lors de la fusion.

Christophe SOUCHAUD dit que l'avantage de faire délibérer chaque commune on finira par savoir qui vote contre.

André BERTHOMIER demande si la CCVG est redevable au titre du FPIC.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que la CCVG est contributeur.

VOTE :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la répartition libre proposée par le Conseil Communautaire du 22 septembre 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire.

2. Délibération 2022-43 : Motion les finances locales en danger

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la motion présentée par l'AMF86.

Les communes et intercommunalités de la Vienne vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents...sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

Si dans le cadre de la loi de finances rectificative une compensation partielle a été adoptée pour limiter les effets de la crise de l'énergie et la revalorisation du point d'indice, celle-ci s'avère insuffisante à ce jour, à la fois parce qu'elle ne concerne pas toutes les collectivités locales et ne prend pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les communes et intercommunalités de la Vienne ont à cœur de se montrer exemplaires dans la gestion économe des énergies. Avec le syndicat Energies Vienne, qui regroupe 240 communes de la Vienne, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées pour cet hiver, comme l'arrêt de l'éclairage public de 22 h 00 à 6 h 30 à partir du 1^{er} octobre. Et les collectivités travaillent toutes à leur échelle à des plans de sobriété énergétique pour les mois à venir (baisse du chauffage, travaux de réhabilitation de bâtiments énergivores...). Pour ce faire, elles pourront s'appuyer sur le guide mis en ligne par l'association des Maires de France et relatifs aux 10 actions à mettre en œuvre pour aider les collectivités à « passer l'hiver ».

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or elle se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent

une aide significative de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...)

En soutien l'Association des Maires de France, l'AMF de la Vienne demande donc que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- l'indexation des dotations-notamment la DGF-sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010
- une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principales dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales
- l'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation
- la suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain
- inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires !

Philippe ROSE dit que les mauvais coups prévus aujourd'hui auront des conséquences demain. Il sera difficile d'investir dans des projets.

Thierry ROLLE MILAGUET confirme que les conséquences de la crise se feront ressentir notamment sur l'économie d'énergie. L'impact pour les communes est principalement sur les compteurs avec des tarifs jaunes, pour Adriers nous sommes concernés au stade et à la salle polyvalente.

VOTE :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la motion de l'AMF 86 concernant les finances locales
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire.

3. Délibération 2022-44 : Révision du loyer commercial de la boulangerie

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée, de l'indice de référence des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre paru au Journal Officiel, du loyer actuel de EIRL GODET Pierre « Le Fournil de Pierrot » - situé au 29 Rue Principale (RDC) 86430 ADRIERS qui s'élève actuellement à 492,43€ TTC et propose une révision de celui-ci perçu par la commune.

Philippe ROSE précise que le taux est fixe, soit on augmente soit on reste comme ça mais le risque est que le taux soit plus élevé l'année prochaine. L'entreprise tourne bien et l'augmentation reste convenable.

Thierry ROLLE MILAGUET dit qu'effectivement l'augmentation est moindre par rapport à celle que l'entreprise subit sur le coût des matières premières et notamment l'électricité.

André BERTHOMIER ajoute que vu qu'il ouvre ailleurs il n'a pas grand-chose qui lui impose de rester ouvert ici.

Thierry ROLLE MILAGUET fait part de sa conversation qu'il a eu avec M. GODET qui assure qu'il va fermer la boulangerie une semaine en octobre mais que par la suite il n'y aura plus de fermeture hormis pour les congés. Il vient de recruter du personnel de confiance sur son deuxième point de vente et a conscience que la mise en place de ce nouveau point de vente à été compliquée.

Elisa ABAUX propose de laisser le loyer au même tarif par solidarité.

Thierry ROLLE MILAGUET insiste sur le fait que les taux varis chaque trimestre et qu'il y a un risque pour que la prochaine augmentation soit plus élevée.

André BERTHOMIER ajoute qu'au vue de la situation, nous pouvons faire un geste.

Philippe ROSE répond que chaque année il y aura un motif pour faire un geste.

Véronique RICHARD dit qu'on ne nous fait pas de cadeau.

Jean CHARRY préconise de prendre une politique d'aide pour les artisans en attendant que le coup dur passe. Pour la pharmacie nous avons fait un geste.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que pour la pharmacie la situation est différente, il s'agissait d'une nouvelle installation et non pas d'une révision d'un loyer déjà en place depuis plusieurs années.

Philippe ROSE ajoute que lors de son installation, M. GODET a lui aussi bénéficié d'aides sur son loyer.

VOTE :

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 5

Le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter le loyer de EIRL GODET Pierre « Le Fournil de Pierrot » situé au 29 Rue Principale (RDC) 86430 ADRIERS à compter du 1^{er} décembre 2022 au prix de 514 € 22
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire.

4. Délibération 2022-45 et 2022-46 : Tarif 2023 cantine et garderie

Monsieur le Maire rappelle le cout des prestations : cantine 2 € 25 par repas et garderie 1 € le matin et 1 € le soir.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que lors du bilan toutes les dépenses sont couvertes.

Yasmine DAVID confirme les propos de Monsieur le Maire.

Thierry ROLLE MILAGUET ajoute que le goûter a été amélioré suite à une demande des parents lors d'un conseil d'école et qu'il n'y a pas eu de remontée négative.

Yasmine DAVID dit que les menus sont de plus en plus travaillés avec des produits locaux et élaborés en fait maison.

Agathe BUSSIERE dit que les tarifs de la cantine dans l'école ou elle travaille sont différents pour les enfants et les adultes.

Jean CHARRY souhaite que le prix de la cantine reste le plus bas possible voire même pouvoir faire la cantine gratuite qui peut amener de nouveaux enfants et permet symboliquement « d'ouvrir la table ».

Yasmine DAVID répond que cette idée n'est pas mauvaise mais il faut trouver le budget.

Jean CHARRY précise que la collectivité perçoit de l'argent pour les éoliennes et que ça pourrait être réimpacté pour du sociale.

Thierry ROLLE MILAGUET indique que tout n'est pas du, la gratuité ne responsabilisera pas.

Jean CHARRY donne l'exemple de la gratuité des bus en ville, pour la cantine c'est discutable.

Philippe ROSE ajoute que notre principe est de faire bénéficier de repas à prix bas tout en travaillant avec des produits locaux de qualité. La gratuité négligera la qualité.

Yasmine DAVID dit que même si la garderie serait gratuite il y aurait autant de monde, le tarif n'est pas un frein. De plus, les activités périscolaires coûtent cher chaque année.

Thierry ROLLE MILAGUET confirme que les activités sont onéreuses et qu'il y a parfois des annulations de dernière minute des animateurs.

Jean CHARRY ne remet pas en cause la gestion et remercie les adjoints pour leur travail.

Yasmine DAVID explique que s'il n'y a pas d'augmentation de tarif avec la hausse des matières, le budget risque d'être en déficit.

Agathe BUSSIERE demande s'il n'est pas possible d'introduire une participation des familles pour les activités périscolaires.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que c'est possible mais on risque d'avoir moins d'enfants présents.

Elisa ABAUX ajoute que les parents ne paieront pas pour les activités de l'école en plus des activités extrascolaires et laisserons les enfants à la garderie.

Jean CHARRY dit que ça irait à l'encontre du projet dans le cadre du PEdT.

Agathe BUSSIERE indique qu'il n'y a plus beaucoup d'école qui propose les activités périscolaires.

Elisa ABAUX confirme que les écoles le font sur le temps scolaire.

Philippe ROSE rappelle que la collectivité perçoit une aide de 50 € par enfant pour ces activités.

Yasmine DAVID ajoute que la CCVG nous rembourse 50 % du coût du transport des intervenants.

Elisa ABAUX propose de revoir le tarif pour les adultes qui paient le même prix que les enfants.

Yasmine DAVID répond que vu le nombre de repas adultes par rapport aux enfants ça ne changera pas beaucoup le budget.

Jean CHARRY trouve dommage d'augmenter le tarif des adultes car ça ne les incitera pas à manger à la cantine et partager l'esprit d'équipe pédagogique.

Philippe ROSE demande si les factures cantine et garderie sont payées régulièrement.

Thierry ROLLE MILAGUET répond qu'il y a quelques trous mais en faisant des courriers les paiements sont faits.

Jean CHARRY rappelle le dispositif de la cantine à 1€ qui est calculé en fonction du coefficient familiale.

Yasmine DAVID dit que ce dispositif engendre beaucoup de travail pour une petite commune.

Philippe ROSE pense que la garderie à 1€ c'est bien.

Yasmine DAVID ajoute que sur les temps de garderie il peut y avoir jusqu'à 25 enfants, la pièce n'est pas grande à terme il faudra se réorganiser. Lorsqu'il y a trop d'enfant l'ATSEM aide à la surveillance.

Stéphane QUERRIOUX demande à quelle heure ferme la garderie le soir.

Yasmine DAVID répond que la garderie ferme à 18 h.

Romain DESBODES ajoute que 5 centimes d'augmentation ce n'est pas grand-chose.

VOTE TARIF CANTINE :

Pour : 9

Contre : 5

Abstention :

VOTE TARIF GARDERIE :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil municipal décide :

- décident d'appliquer le même tarif soit 2 € 25 par repas à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- décident d'appliquer le même tarif soit 1€ pour la garderie du matin et 1 € pour celle du soir à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorisent Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Délibération 2022-47 : Tarif 2023 cimetière

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur une révision des tarifs des concessions du cimetière communal.

Philippe ROSE pense que l'augmentation des plaques du jardin du souvenir n'est pas une bonne solution. Les concessions il y en a de moins en moins, il faut faire des reprises qui coûtent. Une petite augmentation permettrait de stabiliser le budget. Il faut prévoir sérieusement un agrandissement du cimetière dans les prochaines années.

Thierry ROLLE MILAGUET ajoute que nos tarifs par rapport aux autres communes sont bas.

Elisa ABAUX dit que si on augmente le prix des plaques ça pourrait compenser le coût des relevages.

Philippe ROSE précise que les plaques ont été achetées en même temps que le colombarium et que de plus la gravure des plaques est un coût supplémentaire à la charge des familles.

Thierry ROLLE MILAGUET rajoute que le relevage des concessions permet de nettoyer certains emplacements.

Stéphane QUERRIOUX demande s'il faut du temps pour que les concessions reviennent à la commune.

Thierry ROLLE MILAGUET répond qu'il y a un protocole sur plusieurs années.

Agathe BUSSIERE se demande s'il ne faut pas inciter les familles à faire des réductions de corps.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que ça ne changera pas le problème de manque de place dans le cimetière. Il n'y a que des rétrocessions ou des reprises qui nous apporteront des places supplémentaires.

VOTE :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs comme suit à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- Plaque jardin du souvenir 20 €
- Concession terrain 140 € par m2 pour une durée de 50 ans
- Case columbarium 500 € pour une durée de 50 ans

6. Délibération 2022-48 : Tarif 2023 assainissement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs d'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2023.

André BERTHOMIER précise que le syndicat Eaux de Vienne facture le raccordement 1 600 € aux abonnés. Le tarif des consommations vari et l'objectif est d'atteindre 2€25 le m3 en 2025.

Thierry ROLLE MILAGUET fait part d'un budget positif, nos stations fonctionnent bien. Nous avons toujours été dans une politique de tarif bas avec une légère augmentation chaque année.

Philippe ROSE dit qu'il serait préférable de ne pas faire d'augmentation mais si nous avons besoin d'aide, nous ne les aurons que si nous sommes dans des tarifs raisonnables. Notre budget ne perçoit que ces recettes il est donc nécessaire de prévoir des petites augmentations.

André BERTHOMIER revient sur les relevés des compteurs, ça n'a pas été une mission très facile.

Thierry ROLLE MILAGUET rappelle qu'en 2026 il est possible que la compétence soit reprise par Eaux de Vienne et qu'ils appliqueront les tarifs du syndicat. Une petite augmentation chaque année permettra aux abonnés de ne pas avoir trop d'écart avec les tarifs pratiqués par le syndicat.

Philippe ROSE ajoute qu'avec cette gestion, le budget assainissement est autonome. Les années précédentes il était abondé par le budget de la commune.

Thierry ROLLE MILAGUET affirme que les petites augmentations permettent d'avoir un budget équilibré, c'est du travail et de l'énergie mais c'est aussi la preuve qu'il est possible de gérer cette compétence à petite échelle.

Philippe ROSE propose une augmentation du raccordement.

Thierry ROLLE MILAGUET dit que même si nous augmentons le tarif du raccordement, il restera compétitif face à celui du syndicat et ne sera pas un frein à de nouvelle installation.

André BERTHOMIER confirme qu'il y aura quand même une marge malgré l'augmentation.

Philippe ROSE ajoute que lors du relevé des compteurs, il a été découvert que plusieurs d'administrés possèdent un puit et n'ont pas de consommations. Ils paient uniquement l'abonnement.

Agathe BUSSIERE demande si les compteurs sont à 0.

Philippe ROSE répond que oui les abonnés n'ont pas de consommations.

André BERTHOMIER explique qu'Eaux de Vienne est en discussion pour appliquer un tarif sur la base d'un forfait pour les abonnés raccordés à un puits.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que si à notre niveau nous souhaitons faire payer les abonnés qui ont un puits, ça se fera sur la base d'un forfait car au prorata ça serait un travail énorme pour la facturation.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs suivants :
 - Abonnement (annuel) : 57,00 €
 - Consommation (m3) : 1,02 €
 - Raccordement Réseau : 500 €

7. Délibération 2022-49 : Tarif 2023 salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de la Salle Polyvalente.

Thierry ROLLE MILAGUET propose de ne pas augmenter les tarifs aux vues des travaux de réhabilitation de la salle qui doivent débuter en septembre 2023 pour un duré d'au moins 1 an.

MANIFESTATIONS	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Période été 01/05 au 30/09				
Petite Salle	31.00	56.00	66.00	102.00
Grande Salle	46.00	92.00	102.00	243.00
Période hiver 01/10 au 30/04				
Petite Salle	41.00	66.00	77.00	132.00
Grande Salle	56.00	112.00	122.00	283.00

- Cuisine 90.00 €
- Location supplémentaire pour le lendemain 50.00 €

VOTE :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil municipal décide :

- d'appliquer les mêmes tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023

8. Délibération 2022-50 : Décision modificative n°3 budget commune

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs devant la Mairie, lors de la préparation du budget le montant du devis de l'entreprise STPR avait été prévu en fonctionnement dans l'article « voirie ».

Pour payer la facture il convient de basculer le montant en investissement comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 129 : Réseaux de voirie	12 920,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	12 920,00
	12 920,00		12 920,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	12 920,00		
615231 (011) : Voiries	-12 920,00		
	0,00		
Total Dépenses	12 920,00	Total Recettes	12 920,00

Thierry ROLLE MILAGUET précise que la facture n'est pas réglée volontairement. En effet, à la fin du chantier il a reçu l'entreprise avec Romain car les travaux n'étaient pas conformes. L'entreprise s'était engagée à revenir fin août pour une reprise et un nettoyage mais à ce jour ils ne sont pas encore intervenus. Le chef de chantier est injoignable.

VOTE :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le Conseil municipal décide :

- de valider la décision modificative n°3 sur le budget commune

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Date des réunions**

Conseil Municipal : lundi 7 novembre 2022 à 20 h 30

✓ **Points divers**

↳ Point finances budget commune et assainissement : Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation budgétaire de la commune et l'assainissement.

↳ Nomination d'un correspondant incendie et secours : Romain DESBORDES est nommé.

↳ Atelier plan paysage : Monsieur le Maire présente la carte établie par la Préfecture représentant les zones préférentielles de développement éolien. Il rappelle qu'un atelier aura lieu le mercredi 19 octobre à 17 h 30 à la CCVG et invite les membres du conseil à y participer.

↳ Distributeur de pizzas : Monsieur le Maire fait part d'une demande de rendez-vous d'une entreprise souhaitant implanter un distributeur de pizzas sur la commune. A l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

↳ Fibre optique : Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un mail de la SPIE sous-traitant d'Orange pour la réalisation de l'élagage au lieu-dit Chez Ranger et Chaumeil. Il demande à la commission voirie de faire un état des lieux pour identifier les propriétaires privés afin de leur faire un courrier.

↳ Sobriété énergétique : Monsieur le Maire rapporte que lors du dernière syndicat Energies Vienne il a été décidé d'éteindre l'éclairage public de 22 h à 6 h 30 à partir du 03 octobre. Les illuminations de Noël seront fonctionnelles entre les semaines 50 et 2.

↳ Commission transition énergétique CCVG : André BERTHOMIER fait part de sa participation à la dernière commission. Il rapporte que les échanges se sont principalement portés sur les problèmes que rencontre le SIMER dans le cadre de la nouvelle collecte. En effet, le bureau d'étude qui a produit les plans de ramassage n'a pas pris en compte toutes les contraintes et de plus, les camions sont toujours équipés comme avant soit 2/3 pour les sacs noirs et 1/3 pour le tri ce qui pose problème lors des collectes ou les camions sont pleins avant la fin de la tournée.

↳ Commission santé CCG : Philippe ROSE fait part de sa participation à la dernière commission. Il indique le Dr PECHEUR est en congé maternité et qu'elle devrait être remplacée par son frère Docteur en Belgique mais un souci de reconnaissance de ses diplômes en France rallonge les délais. Il y a toujours une bonne ambiance à Adriers mais un problème de communication avec le pôle de L'Isle Jourdain. L'agrandissement de la maison de santé d'Adriers est toujours d'actualité. Pour avoir les aides, il faut deux médecins.

✓ **Point sur les commissions**

↳ bâtiment : Romain DESBORDES

Projet réhabilitation salle polyvalente : la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été publiée fin septembre. Deux dates de visite sont obligatoires et à ce jour 8 architectes feront la visite. La fin des locations de la salle est prévue fin août 2023. Pour le projet des ombrières, un rendez-vous avec la CCVG aura lieu le vendredi 14 octobre.

Boulangerie : les travaux de réfection de la toiture sont terminés.

Divers travaux sur bâtiment : réfection de la toiture des garages des logements Rue du Bois du Pic courant novembre – reprise du balcon du logement d'Arnaud CHEMIN terminé – remplacement de la serrure des WC PMR de l'école, installation d'une paroi au niveau des urinoirs des WC de l'école à venir – remplacement de la serrure du logement au-dessus de La Poste à venir – réfection de la toiture de la buvette du stade prévu le vendredi 14 octobre – démolition des garages derrière la boulangerie à venir

Peinture logement Rue Principale : présentation de deux devis pour la réfection de la peinture, après discussion signature du devis de M. FISSOT.

↳ assainissement : André BERTHOMIER

Expertise dégât des eaux : Il fait part de l'expertise qui a eu lieu chez une administrée. La commune et la CCVG ne sont pas mises en cause, les dégâts seront pris en charge par l'assurance de l'administré. Au vu de la pente depuis la place de l'église jusqu'à la porte d'entrée du logement, la CCVG va établir un devis pour la mise en place d'un avaloir qui pourrait freiner l'écoulement.

Relevé des compteurs et facturation : il indique que les relevés des compteurs sont faits et que la facturation va avoir lieu prochainement.

Station : M. BERTHOMIER doit prendre contact avec M. BARBOT Ice Eau pour avancer sur le dossier de diagnostic de la station du bourg. La plantation de roseaux sur la STEP du bourg n'est pas un succès, l'été particulièrement chaud n'a pas favorisé à leurs reprises.

↳ personnel : Thierry ROLLE MILAGUET

Point sur les arrêts de travail et le renouvellement de contrat.

↳ communication / fleurissement : Philippe ROSE

Commission le 24 octobre à 18 h pour la préparation du bulletin « automne »

Plantation des graines de pieds de mur le 25 octobre à 14 h 45

↳ école : Yasmine DAVID

Annulation de l'intervenante prévue pour 10 séances de TAP à partir de la rentrée des vacances de novembre. En attente d'un devis du CPIE de Lathus pour un atelier cirque.

Situation financière arrêtée à la date du mardi 11 octobre 2022

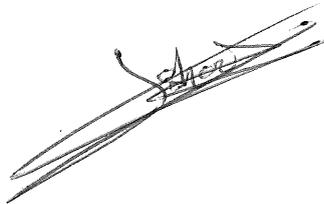
Balance d'entrée : 97 623,57 €
Recettes : 611 960, 93 €
Dépenses : 605 187,24 €
Solde au 11/10/2022 : 104 397,26 €

La séance est levée à 23 h 40.

Les secrétaires de séance
Philippe ROSE



Romain DESBORDES



Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET



